

INSTRUCTIONS 2024

Cet appel à projet est mené sous l'autorité de Madame la Rectrice de région académique, Rectrice de l'Académie de Normandie, dans le cadre d'une procédure de concertation régionale avec les services déconcentrés des ministères partenaires (DRAJES, DREAL, DRAC), la Fondation du Patrimoine de Normandie, les Caisses d'Allocations Familiales de l'Eure et de la Seine-Maritime.



La gestion administrative de ce dispositif est confiée à la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Rectorat de la région académique Normandie.

A ce titre la DRAJES, en tant que pilote du dispositif, reçoit copie de tous les dossiers de demandes de subvention.

Grâce à ce partenariat, le dispositif « Chantiers de Jeunes Bénévoles » permet à des jeunes, à travers la réalisation collective d'une activité utile, un apprentissage de la vie de groupe, de la relation à autrui et du respect de chacun au sein de ce groupe.

Il favorise une rencontre interculturelle, voire internationale, dans laquelle se trouvent impliquées des personnes d'origine sociale, culturelle et géographique différentes. Il est donc un outil pour la cohésion sociale et renforce le sentiment de solidarité.

Le Chantier de Jeunes Bénévoles peut concerner des domaines aussi divers que le patrimoine architectural, l'environnement, la réhabilitation d'habitats ou de petits équipements socio-éducatifs, sportifs ou sociaux, pour les restaurer, les aménager et les mettre en valeur. A ce titre, il contribue au développement local des territoires.

Il s'adresse particulièrement à des jeunes adolescents ou adultes volontaires, bénévoles, français ou étrangers, motivés par le travail et l'intérêt culturel des activités offertes, et ce dès l'âge de 14 ans.

Largement ouverts à tous les jeunes, y compris ceux relevant de dispositifs de prévention, d'éducation spécialisée ou inscrits dans des dispositifs d'insertion, les chantiers promeuvent la mixité de tous les publics. **Les jeunes participants ne reçoivent aucun salaire, ni aucune rémunération. Toutefois, il leur est offert gîte et couvert contre une participation financière modique.**

Le Chantier de Jeunes Bénévoles relève d'une démarche d'éducation populaire. Parce qu'il est ouvert à un large public, il constitue un moment fort d'intégration sociale. C'est une action où la socialisation et l'apprentissage de la citoyenneté trouvent une expression concrète. Il est donc important d'identifier les caractéristiques du Chantier de Jeunes Bénévoles qui fondent sa spécificité et le distinguent d'autres actions éducatives.

Une attention particulière sera donnée aux chantiers qui :

- Offriront une grande qualité concernant l'encadrement pédagogique et technique ;
- Offriront un séjour avec hébergement, qui permet véritablement une expérience originale et forte de la vie collective ;
- Permettront de développer des animations de qualité autour du chantier (activités ludiques, sportives et culturelles favorisant la découverte du milieu) ;
- Accueilleront des jeunes d'horizons variés et particulièrement les jeunes ayant moins d'opportunités (jeunes issus de quartiers prioritaires ou de milieu rural ; jeunes en situation précaire ou connaissant des difficultés d'insertion ; jeunes en situation de handicap) ;
- Permettront aux jeunes de découvrir des savoir-faire et de développer des compétences nouvelles ;
- Demanderont une participation financière minimale aux familles des jeunes accueillis ;
- Feront preuve d'innovation.

Les chantiers peuvent être indifféremment portés par une association ou une collectivité territoriale.

Afin de favoriser le financement d'un plus grand nombre de projets, les montants de subventions octroyées par la DRAJES en 2024 seront plafonnés à 3000 €.



La démarche : Une démarche volontaire et bénévole des participants

Le chantier permet l'apprentissage de la citoyenneté par la prise de responsabilités dans les tâches collectives (travail, loisirs, repas...). Il donne la possibilité de découvrir des activités manuelles, des techniques et savoir-faire que chacun peut se réapproprier dans sa vie personnelle et professionnelle.

Le chantier est ouvert sur la vie d'un quartier, d'un village ou d'une ville en lien avec l'environnement local. C'est le temps fort d'un projet associatif. Il permet la restauration d'un site, l'aménagement d'un cadre de vie, la revalorisation d'un lieu et sa réutilisation par ses habitants dans le cadre du développement local.



3

En règle générale, par son caractère international, le chantier est un lieu privilégié en matière d'échanges interculturels. Les loisirs et les discussions partagées, la concrétisation d'un travail fait en commun sont autant d'opportunités d'appréhender l'«Autre», de mettre à mal certaines représentations mutuelles, bien souvent erronées, et de dépasser son « ethnocentrisme ». Les différences culturelles sont alors source d'enrichissement personnel, de cohésion et d'émulation collective, participant ainsi au rapprochement des peuples et cultures.

Les **participants ne sont pas rémunérés**. Ils ont un statut bénévole. Le chantier constitue en effet une forme d'engagement à court terme qui pose un acte de bénévolat. Les volontaires peuvent trouver des prolongements dans d'autres types d'actions : Service Civique (www.service-civique.gouv.fr), Corps Européen de Solidarité (<https://www.corpseuropeensolidarite.fr>), Service National Universel (www.snu.gouv.fr), (https://europa.eu/youth/solidarity/mission_fr)...

Le public concerné

Le chantier de jeunes bénévoles est un lieu d'échanges privilégiés entre des jeunes, adolescents ou adultes, d'horizons variés, français et étrangers, issus de milieu rural ou urbain et d'origines sociales et culturelles différentes. **C'est cette diversité qui en fait la richesse et qui doit être recherchée**. Il convient d'être attentif à ce que ce brassage de publics diversifiés soit effectivement réalisé dans toute la mesure du possible, de manière à éviter le cloisonnement social des participants.

Cette démarche doit, par ailleurs, rester ouverte aux jeunes, adolescents ou adultes, inscrits dans les dispositifs d'insertion dans la mesure où ils adhèrent librement au projet. **Il conviendra donc de veiller à l'équilibre des différents groupes constitutifs de chaque chantier afin de promouvoir la mixité sociale et la mobilité internationale.**

Les caractéristiques : Une dimension collective du projet et la qualité d'une réalisation

Le Chantier de Jeunes Bénévoles est un séjour collectif avec en général un hébergement et avec la participation volontaire à l'ensemble des activités quotidiennes, selon les capacités et les compétences de chacun. Il doit nécessairement être mis en œuvre autour d'un **projet pédagogique** comportant à la fois une **dimension éducative et technique**.

La qualité de réalisation sera recherchée sous deux aspects :

- ❖ **Éducative** : les activités d'animation auront toujours comme objectif la formation des individus, la recherche d'une acquisition d'autonomie et ne pourront en aucun cas être réduites à des activités de « consommation ». La qualité du projet pédagogique sera favorisée par la démarche éducative, les préparations avant le chantier, les formations d'animateurs et l'encadrement pendant le chantier.
- ❖ **Technique** : quel que soit le support du chantier, la qualité du travail réalisé sera toujours un objectif prioritaire. Il sera néanmoins tenu compte de l'âge et des capacités des jeunes pour le niveau de technicité qui sera attendu d'eux, sachant que le support technique doit être utilisé comme un outil pédagogique. A cet égard, la charte d'engagement des structures porteuses vous permettra d'appréhender la manière dont les temps de travail doivent être organisés.

Les structures organisatrices de chantiers sont assujetties au respect des règles et normes de sécurité, particulièrement dans les chantiers de rénovation de bâtiments. Elles devront donc prévoir le renforcement de l'information des bénévoles sur les consignes de sécurité, les conditions d'assurance, et assurer la formation de l'encadrement. Elles devront également respecter l'ensemble des réglementations applicables sur le chantier en matière de protection des personnes (utilisation de garde-corps, équipements de protection individuelle, équipements spécifiques, etc.).

Afin d'atteindre cette qualité pédagogique de réalisation, tant éducative que technique, **un chantier de jeunes bénévoles ne peut se dérouler que sur une durée significative (cinq jours consécutifs minimum) avec ou sans hébergement**. La durée moyenne quotidienne de l'activité doit tenir compte des conditions climatiques, de l'âge des participants, et d'autres données propres à chacun des chantiers. La répartition entre activités techniques et autres pratiques culturelles ne peut ressortir que d'un accord collectif né d'une négociation entre les différents acteurs, sans que les unes ne se réalisent au détriment des autres. Cependant, des chantiers d'initiatives locales peuvent être organisés sur des périodes plus courtes en discontinu et sans hébergement mais ne seront pas prioritaires.

L'encadrement des jeunes ne peut être assuré que par des animateurs rigoureusement formés et expérimentés. Il est préférable que l'équipe d'encadrement dispose d'un animateur titulaire d'un diplôme d'animation.

« **L'association organisatrice de chantiers de bénévoles prend soin de se doter d'une équipe d'encadrement dont l'expérience et les compétences techniques et pédagogiques répondent à l'objet particulier du chantier ou qui ont suivi des formations reconnues dans le secteur considéré (...). Elle met en œuvre des actions de formation pour permettre à ses membres l'acquisition des compétences nécessaires pour devenir animateur et/ou directeur de chantier.** » (Extrait de la Charte nationale des chantiers du 8 décembre 2008)

Les conditions d'accès

Il peut être demandé aux bénévoles une participation aux frais d'adhésion, d'hébergement et de nourriture.

Cependant, les difficultés pécuniaires ne doivent en aucun cas être un obstacle à l'accueil pour permettre l'accès de tous les publics compte tenu de la vocation historique des chantiers à promouvoir la mixité sociale.

La commission des financeurs sera particulièrement attentive à ce que la participation financière demandée par les opérateurs aux familles soit la plus modique possible.

Par ailleurs, les structures organisant les Chantiers de Jeunes Bénévoles devront réfléchir sur leurs propositions en termes d'accès aux pratiques sportives et culturelles qu'ils formulent auprès des jeunes afin que ces propositions soient en adéquation avec leurs préoccupations. Par conséquent, nous invitons les structures organisatrices de Chantiers de Jeunes Bénévoles à insuffler une **dynamique innovante** quant aux pratiques culturelles et sportives auxquelles les jeunes auront accès pendant leur temps libre. A titre d'exemple, un rapprochement avec le tissu associatif régional pourra être réalisé, les partenariats avec ces associations étant valorisés sous forme de mutualisation de services.

Les volontaires financent une partie de leur séjour et prennent en charge leur voyage et les frais d'inscription. Les tarifs pratiqués sont variables selon la structure porteuse, la nature du chantier, l'âge des participants... Une inscription comprenant l'adhésion à l'association et une assurance pourra être demandée.

L'accueil de mineurs

L'organisateur d'un chantier de jeunes bénévoles (si le chantier comprend au moins 7 mineurs) se doit de le déclarer en accueil collectif de mineurs auprès du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports **deux mois au moins avant la date prévue du début du chantier.**

Un chantier de jeunes bénévoles rentre dans le cadre d'un séjour spécifique, si celui-ci regroupe :

- ❖ **Au moins 7 mineurs de 14 ans et plus,**
- ❖ **Pour une durée d'hébergement d'au moins 1 nuit**

Dès lors, les conditions de qualifications et taux d'encadrement sont conformes à celles prévues par la charte (arrêté du 23/12/2008) et non plus à celles d'un séjour de vacances, à savoir : une personne majeure est désignée par l'organisateur comme directeur du séjour :

- ❖ Les directeurs et animateurs doivent avoir une qualification conforme aux articles R227-12 et R227-14 du Code de l'action sociale et des familles,
- ❖ Deux encadrants au moins doivent être présents sur le séjour

La réglementation spécifique des accueils de mineurs (ACM) est regroupée dans le code de l'action sociale et des familles dans la partie législative (articles L. 227 – 1 à L. 227 – 12 ; L. 133 – 6) et dans la partie réglementaire (articles R. 227 – 1 à R. 227 – 30). Par ailleurs, pour plus d'informations, veuillez-vous reporter à l'arrêté du 23 décembre 2008 modifiant l'arrêté du 1er août 2006 relatif aux séjours spécifiques mentionnés à l'article R. 227-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les chantiers accueillant des mineurs feront l'objet d'un contrôle prioritaire par les services de la DRAJES de Normandie et les Services Départementaux à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports.

L'impact sur le développement local



Le Chantier de Jeunes Bénévoles contribue largement au développement des politiques d'aménagement du territoire, et permet aux populations locales d'en être partie prenante. L'implication de la population, particulièrement des jeunes, est un des objectifs recherchés dans la mise en œuvre du chantier. Un travail d'information est donc nécessaire en amont de l'implantation du chantier.

C'est pourquoi vous veillerez à ce que le chantier s'inscrive, chaque fois que possible, dans une démarche de développement local, par exemple à travers les programmes d'animation et de développement mis en œuvre par les différents départements ministériels ou par les collectivités territoriales et d'autres partenaires dans le cadre de programmes départementaux, régionaux, territoriaux ou européens pour la revitalisation de zones urbaines ou rurales.

L'ensemble de cette démarche doit être respecté et les différentes caractéristiques réunies afin que l'action menée s'apparente bien à un Chantier de Jeunes Bénévoles. Dans le cas contraire, cette action, pour intéressante qu'elle soit, devra alors s'inscrire dans un autre dispositif.

Le principe d'une concertation régionale

C'est au niveau régional que sont déterminés les choix et les décisions de financement. Sous l'autorité de Madame la Rectrice de région académique, Rectrice de l'Académie de Normandie, une procédure de concertation régionale est organisée avec les services déconcentrés des ministères partenaires de ce programme (DRAJES, SDJES, DREAL, DRAC), la Fondation du Patrimoine de Normandie ainsi que les CAF de la Seine-Maritime et de l'Eure. La réunion annuelle de concertation et la réunion bilan seront organisées à l'échelon régional, ceci afin d'assurer une meilleure coordination.

La réunion de concertation régionale entre services financeurs a pour objet de statuer sur les financements attribués dans le cadre du dispositif.

La gestion administrative de ce dispositif est confiée à la DRAJES de Normandie.

Critères spécifiques aux différents partenaires

• La Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport de Normandie

Pour être éligible à une subvention, les projets de chantiers proposés doivent obligatoirement se dérouler sur le territoire normand.

Objectifs 2024

L'action de la DRAJES et des services départementaux Jeunesse, Engagement, Sports (SDJES) se situe dans une perspective de lutte contre l'exclusion. Elle doit favoriser l'insertion sociale et l'accès à la citoyenneté des jeunes les plus en difficulté, notamment ceux qui cumulent plusieurs handicaps (échec scolaire, rupture familiale, faible niveau de qualification, chômage, toxicomanie...). La dimension éducative du projet de chantier est un élément fondamental d'appréciation. Il s'agit à travers une activité d'intérêt général et un programme d'animation :

- ❖ De développer la citoyenneté,
- ❖ De redonner confiance aux jeunes et de développer leur capacité à établir des liens sociaux,
- ❖ De les amener à accepter les règles de la vie collective,
- ❖ De leur permettre d'être reconnus et valorisés en leur donnant l'occasion de prouver leur « utilité sociale »,
- ❖ De favoriser leur formation et leur insertion professionnelle à travers l'apprentissage de techniques spécifiques.

Il est donc particulièrement souhaitable que les jeunes soient associés à l'élaboration et au montage des projets et qu'il y ait suffisamment d'échanges, d'informations et de rencontres préalables au démarrage du chantier, entre les travailleurs sociaux qui connaissent ces jeunes et les associations porteuses des chantiers.

Par ailleurs, en référence à la Charte nationale de décembre 2008, l'objectif d'optimisation de la qualité des conditions de séjour, des activités d'animation, de l'encadrement pédagogique constituera un axe constant pour 2024.

Ainsi, pour répondre aux critères de qualité et à l'esprit d'un Chantier de Jeunes Bénévoles, la structure porteuse devra présenter un projet technique et pédagogique cohérent, accueillant bénévolement des jeunes d'horizons divers sur un séjour collectif¹.

La DRAJES de Normandie souhaite poursuivre les objectifs de promotion du dispositif auprès d'opérateurs divers (associations, centres sociaux, MJC, communes), sur **l'ensemble du territoire normand**.

A ce titre, une attention particulière sera portée aux demandes émanant des territoires de l'Orne, de la Manche et du Calvados, déficitaires en nombre de chantiers par rapport à l'Eure et la Seine-Maritime.

Lors de l'étude des dossiers, la DRAJES de Normandie donnera la priorité aux projets :

- ❖ S'adressant aux jeunes les plus éloignés des dispositifs d'engagements tels que les jeunes issus de zones rurales ou quartiers « politique de la ville » ;
- ❖ **De chantiers avec hébergement** pour lesquels l'application du respect de la réglementation concernant les accueils collectifs de mineurs (ACM) est vivement recommandée.

En cas de modifications de dates, du nombre de participants ou d'annulation il est indispensable de prévenir rapidement la DRAJES et les SDJES, et de faire état, par écrit, des modifications apportées au chantier, sous peine de devoir restituer intégralement les subventions accordées.

• La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie

Pour être susceptible d'être éligible à une subvention, les projets de chantiers proposés doivent obligatoirement se dérouler sur le territoire normand.

Les chantiers de jeunes bénévoles peuvent intervenir sur le patrimoine immobilier défini ci-dessous :

- **Les édifices classés monuments historiques.** Les chantiers ne peuvent se dérouler sans l'autorisation de travaux délivrée après autorisation de la DRAC
- **Les édifices inscrits au titre des monuments historiques,** et qui nécessitent, selon la nature des travaux, un permis de construire délivré par la collectivité après accord de la DRAC

Afin de faciliter ces démarches, la Conservation Régionale des Monuments Historiques doit impérativement être saisie le plus en amont possible, de tout projet de travaux à intervenir sur les édifices protégés (inscrits ou classés) au titre des monuments historiques.

Contacts :

Cellule scientifique et technique :

- Pour les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure : Régine HOUIS : regine.houis@culture.gouv.fr
- Pour les départements du calvados, Manche, Orne : Véronique TRECHE : veronique.treche@culture.gouv.fr

Coordination administrative et budgétaire du pôle patrimoine et architecture, pour tous les départements normands :

- Flavie TELLES : flavie.telles@culture.gouv.fr
- Yohann LE CORRE : yohann.le-corre@culture.gouv.fr

Les objectifs de la DRAC sont de favoriser la découverte du patrimoine et sa conservation. Les chantiers peuvent être l'occasion de favoriser les partenariats entre experts du patrimoine (par ex :

¹Un chantier ne doit, en aucun cas, être en concurrence avec une entreprise et n'apporte pas les garanties, de type garantie décennale, qu'une entreprise peut apporter.

association de défense du patrimoine, professionnels du bâtiment, archéologues...) et associations de jeunes ou centres sociaux.

Les buts recherchés sont de faire découvrir les monuments de la région et de favoriser l'appropriation par les jeunes de ce patrimoine national par sa connaissance et la participation active à sa conservation

• La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Les Chantiers de Jeunes Bénévoles participent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par le MTE en matière d'accompagnement à la transition écologique. Ils permettent à de jeunes publics de s'engager et d'agir positivement et de façon concrète afin de limiter l'érosion de la biodiversité et de conforter sa reconquête.

Ils participent à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de la Biodiversité dont le 1er objectif est de « faire émerger, enrichir et partager une culture de la nature » et le 6ème objectif est de « préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement ».

Ils participent également à la mise en œuvre de la stratégie régionale de la biodiversité (Défi I. Les normands sensibles à la nature, volontaires pour la préserver).

Pour être éligibles à une subvention, les projets de chantiers proposés doivent obligatoirement se dérouler sur le territoire normand.

Bénéficiaires de l'appui financier de la DREAL :

Pour l'année 2024, la DREAL veillera à financer des Chantiers de Jeunes Bénévoles conduits par des associations dont l'activité principale est la protection de l'environnement ou l'éducation à l'environnement et au développement durable, et faisant appel si nécessaire à des encadrants spécialistes de ces domaines.

Type de chantiers concernés :

Les chantiers concernés par l'appui de la DREAL concernent la reconquête et la restauration et sauvegarde du patrimoine naturel, de la biodiversité et de la trame verte et bleue.

Les chantiers du type « ramassage de déchets » ne sont pas éligibles au financement de la DREAL.

Le programme pédagogique accompagnant le projet est un critère essentiel et devra permettre aux jeunes de comprendre comment chacun, dans sa vie quotidienne peut être acteur de la protection de l'environnement et participer, par ces opérations, à la préservation de la biodiversité et à l'aménagement du territoire et de développement durable au travers d'actions locales.

Les notions d'érosion de la biodiversité, de sa reconquête nécessaire et de trame verte et bleue devront nécessairement être abordées lors de cet accompagnement pédagogique.

NB : Avant toute intervention sur des sites protégés, NATURA 2000 notamment, les organisateurs des chantiers devront se rapprocher du gestionnaire du site pour l'informer de leur intervention et connaître les conditions de déroulement du chantier. En cas de besoin, les coordonnées des gestionnaires de site pourront être communiquées par la DREAL.

Pour les chantiers en milieu aquatique, les organisateurs devront se rapprocher du syndicat de rivière local.

• Les Caisses d'allocations familiales de l'Eure et de la Seine-Maritime

Les Caisses d'Allocations Familiales de l'Eure et de la Seine-Maritime pourront apporter une aide financière aux projets de chantiers impliquant prioritairement des jeunes eurois ou seino-marins.

Les projets proposés devront émaner du territoire de l'Eure ou de la Seine Maritime et promouvoir le développement de l'autonomie, la prise de responsabilités, l'apprentissage de la vie sociale. Seront donc soutenus principalement les projets à l'initiative des jeunes eux-mêmes et accompagnés par une structure associative ou une collectivité locale.

Les projets retenus devront répondre aux cinq conditions **cumulatives** suivantes :

- ❖ s'adresser aux jeunes de tous milieux sociaux, âgés de 14 à 25 ans révolus avec une attention particulière pour les jeunes issus des zones urbaines sensibles et des territoires ruraux.
- ❖ s'appuyer sur un ou plusieurs professionnels chargés d'encadrer les jeunes dans la mise en œuvre de leur projet.
- ❖ impliquer les jeunes dès la phase d'élaboration des projets.
- ❖ s'inscrire dans une dynamique partenariale et être cofinancé.
- ❖ informer les parents des jeunes mineurs.

Les trois temps de chantier (un travail d'utilité sociale et publique, un temps de vie collective et un temps d'activités et de découverte) seront obligatoirement présents dans les projets proposés.

Les projets touchant les champs d'actions ou thématiques suivants pourront être financés :

- ❖ la citoyenneté et l'animation locale (amélioration du cadre de vie, solidarité de voisinage, protection de l'environnement, lien intergénérationnel, lutte contre l'exclusion, égalité des chances).
- ❖ la solidarité internationale
- ❖ l'élaboration de projets culturels et sportifs (restauration d'édifice ; création de spectacles).

Les modalités de suivi et de financement des Caf relèvent de leur règlement intérieur d'action sociale respectif. Les financements attribués dépendront des disponibilités budgétaires de l'Action sociale en 2024.

• La Fondation du Patrimoine - Délégation Régionale Normandie

Pour être éligible à une subvention, les projets de chantiers proposés doivent obligatoirement se dérouler sur le territoire normand.

Le dossier devra être transmis avant le lancement du chantier pour examen et attribution de la subvention.

Les dépenses éligibles à l'aide de la Fondation du Patrimoine sont celles correspondant aux dépenses de matériaux et frais d'encadrement technique.

La Fondation sera particulièrement attentive aux chantiers concernant la restauration et la sauvegarde du patrimoine naturel et vernaculaire située en zone rurale.

Toutes les aides, tous les projets sur : www.fondation-patrimoine.org

RECAPITULATIF DES CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

TYPE CJB	DRAC	DREAL	DRAJES	Fondation patrimoine	CAF 27 CAF 76
Exclusivement en Normandie	OUI	OUI	OUI	OUI	POSSIBLE EN DEHORS
Patrimoine foncier classé ou inscrit	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Patrimoine foncier non inscrit ou non-classé	NON	NON	OUI	NON	OUI
Environnement ou de développement durable	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Citoyenneté et animation locale	NON	NON	OUI	NON	OUI
Solidarité internationale, les projets artistiques et culturels ou sportifs	NON	NON	OUI	NON	OUI

Fiche bilan et évaluation

Chaque structure organisatrice de chantier devra renvoyer pour le **15 novembre 2024** dernier délai à la DRAJES et aux autres financeurs concernés, les *bilans et évaluations dûment complétés*.

Joindre impérativement la liste des participants à chaque chantier en indiquant leur âge, leur origine géographique (code postal) et leur ancienneté par rapport à l'action (participant pour la première fois...).

A défaut de réception par la DRAJES d'une évaluation complète et du bilan financier à la date requise, la structure porteuse serait susceptible de se voir refuser l'attribution d'une nouvelle subvention l'année suivante dans le cadre de l'appel à projet « Chantiers de Jeunes Bénévoles ».

Calendrier prévisionnel 2024

7 février 2024	Publication de l'appel à projets « chantiers de jeunes bénévoles »
29 mars 2024	Clôture de l'appel à projet. Date limite de réception des demandes de subventions-projets
15 mai 2024	Décision et notification des aides par les financeurs pour les projets retenus
15 novembre 2024	Bilan à retourner à la DRAJES de Normandie et aux financeurs

11

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun dossier de demande de subvention transmis à la DRAJES de Normandie après le 29 mars 2024 ne sera instruit.

Les partenaires financiers de la DRAJES



DREAL Normandie

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie



DRAC Normandie

Direction régionale des Affaires Culturelles



FONDATION

